



Doc. 15932  
12 avril 2024

## Soutien à la reconstruction de l'Ukraine

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

*Dans le projet de résolution, paragraphe 9.4, remplacer les mots «et les entités touchées» par les mots suivants:*

«les entités touchées, ainsi que les personnes physiques et morales»

---

1. 2024 - Deuxième partie de session

